

Pays de Savoie



La troisième table ronde, qui traitait des intercommunalités de montagne en tant que relais des politiques publiques en faveur du pastoralisme, accueillait **Bernard Maxit** président de la CC de la vallée d'Abondance, **Arnaud Dutheil** directeur du CAUE 74, **Gérard Fournier-Bidoz** maire des Villards/Thônes, **Jean-Paul Moille** conseiller régional et **François Mogenet** vice-président du Conseil général.

la surdotation des premiers hectares, la compensation des handicaps naturels permanents et la politique agroenvironnementale n'auront de sens « qu'à travers une synergie qui reste à trouver avec les collectivités locales pour l'appui aux outils structurants pour la profession (abattoirs, coopératives, collecte laitière, transformation) et aux investissements productifs réalisés par les producteurs (bâtiments, mécanisation, diversification) ».

Contours de la future PAC

Christophe Léger a confirmé « le sauvetage de la PAC » et a ensuite détaillé l'ensemble des débats professionnels en cours, qui permettent de dresser les contours de la future PAC. Elle reposera à la fois sur un premier pilier (avec un DPU de base unique convergent et progressif, dont les 50 premiers ha seront majorés), et un second pilier qui verra disparaître l'actuelle prime à l'herbe (PHAE) en contrepartie d'un doublement probable des ICHN et la mise en place de mesures agroenvironnementales pastorales.

Les massifs français échangent ensemble depuis plusieurs mois, à l'initiative du collectif des Alpes du Nord, pour montrer que les espaces pastoraux sont avant tout des territoires producteurs d'herbe et donc d'économie, de paysage, d'environnement avec des « aménités positives » induites (puit à carbone). Tout cela dans l'objectif d'obtenir un soutien et une rémunération pour ces services rendus à la société : des aides fléchées sur le pastoralisme productif et une reconnaissance des handicaps naturels permanents. Pour Christophe Léger, il convient aussi d'appréhender globalement le fonctionnement des exploitations de montagne sous la forme d'une entité équilibrée, c'est-à-dire en considérant les surfaces de vallée pour lesquelles il faut se battre pied à pied pour protéger le foncier : « sans foncier en bas, c'est plié en haut » a-t-il lancé. Le vice-président de la Chambre d'agriculture estime « favorable » le

contexte actuel des négociations. Les notions de reconnaissance des actifs et des zones à handicaps ont été réaffirmées par le commissaire européen Dacian Ciolos. Les arbitrages seront rendus à l'automne pour une mise en pratique en 2014.

Dans l'assemblée, un responsable d'AFP s'est inquiété d'éventuelles nouvelles mesures contraignantes pour les alpagistes sur le plan environnemental, appelant à d'abord reconnaître les pratiques existantes. Christophe Léger a répondu que l'Europe demandait justement une amélioration de l'existant et que « les bons élèves sont malheureusement pénalisés ». L'objectif des dirigeants professionnels reste d'obtenir la possibilité « d'être jugé sur le résultat de ces pratiques », prenant l'exemple de l'évaluation de la biodiversité à travers la MAE prairies fleuries.

Pour sa part, Nicolas Évrard a rappelé l'accompagnement des territoires de montagne à travers la politique de massif spécifiquement française. Cette logique territoriale particulière, qui fonctionne bien, a été acceptée par la commission européenne et devrait permettre de gérer localement une partie des fonds européens dans le cadre des comités de massifs. Pour l'élu de la vallée de Chamonix, « cette démarche n'est pas contradictoire avec l'Europe des régions et des synergies sont à créer entre les mécanismes de fonds européens, de développement rural et les sous-enveloppes dédiées aux politiques de massif ».

Soutien des collectivités

La troisième et dernière table ronde réunissait des élus locaux, venus exprimer le soutien des intercommunalités et des collectivités locales à l'agropastoralisme. Bernard Maxit a présenté la réhabilitation réussie de l'alpage de Bise (500 ha, commune de Vacheresse), grâce à l'action conjointe de la communauté de commune de la vallée d'Abondance et du Conseil général. Arnaud Dutheil a développé le travail en équipe animé par

l'expertise du CAUE sur ce site à fort enjeu pastoral pour plusieurs exploitations laitières chablaisiennes : modernisation des bâtiments, gestion des eaux usées, de l'énergie, diversité biologique et accueil du public de promeneurs. Gérard Fournier a de son côté détaillé le plan pastoral territorial des vallées de Thônes pendant que Jean-Paul Moille retraçait la politique de la région Rhône-Alpes en faveur de la montagne, avec 7 PPT soutenus en Haute-Savoie, pour un montant de 10 millions d'euros sur 5 ans. François Mogenet rappelait la politique des espaces naturels sensibles du

Marie-Louise Donzel vice-présidente de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc a rappelé l'action technique et politique de la compagnie consulaire en faveur des alpages, « l'emblème de l'économie montagnarde » : représentation collective, défense du foncier, soutien aux AFP, expertises, appui aux organisations d'éleveurs, services opérationnels... « Entre acteurs du tourisme, gestionnaires d'AFP, alpagistes, collectivités et Conseil général, nous additionnons toutes les forces bénéfiques, dans notre travail quotidien, pour défendre et valoriser nos alpages, indispensables à l'économie



La seconde table ronde sur la politique agricole commune rassemblait **Nicolas Évrard** vice-président de la CC de la vallée de Chamonix et secrétaire général de l'Association européenne des élus de montagne (AEM), **Christophe Léger** vice-président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et de la FDSEA des Savoie et **François Thabuis** président national des JA.

Conseil général de Haute-Savoie mise en place depuis 20 ans et le conservatoire des espaces pastoraux. Il a souligné l'excellent travail mené avec les intercommunalités, permettant « de travailler avec pertinence, dans une vue d'ensemble, au plus près des attentes du territoire ». Il a annoncé la mise en place prochaine des contrats de territoires qui autoriseront le soutien aux études et aux aménagements des AFP, avec l'objectif aussi poursuivi d'une ouverture des espaces d'alpages au public et d'une cohabitation des différentes activités économiques et de loisirs.

agricole du département ». Après la projection d'un film sur l'agriculture du val d'Abondance, qui a montré toute la symbiose qui existe sur ce territoire entre l'agriculture et le tourisme, « où chacun valorise l'autre », la conclusion revenait au président de la SEA Jean-Paul Amoudry. Le sénateur et conseiller général du canton de Thônes a remercié l'ensemble des intervenants pour la présentation de leurs différents points de vue et a considéré comme « une grande chance d'être dans une région où les collectivités s'entendent et interviennent de manière complémentaire, pour que vive le pastoralisme en pays de Savoie ». ■

En bref

PRIX DU LAIT/ « Des engagements aux actes ! »

« À l'appel de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, plusieurs milliers d'éleveurs ont manifesté le 12 avril partout en France (NDLR : lire notre précédente édition). Une très forte délégation d'éleveurs des Savoie s'est jointe à la manifestation qui a eu lieu sur Lyon. Ils ont ainsi exprimé clairement les fortes inquiétudes, voire le désarroi, des éleveurs sur les Savoie.

Les négociations nationales entre filière laitière, transformateurs et grande distribution ont permis une prise de conscience et un engagement, notamment de la FCD*.

Dans un communiqué du 18 avril, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault « considère qu'il est possible et souhaitable de revaloriser d'au moins 25 €/1 000 litres le lait payé aux producteurs pour les mois d'avril, mai et juin ».



Depuis plusieurs mois les éleveurs ont subi des hausses sans précédent de leurs charges d'exploitation qui se traduisent par un surenchérissement des coûts de production et une diminution de leur revenu. Pendant ce temps, les prix à la consommation ne fléchissent pas. Des produits industriels flambent tels le lactosérum et le beurre.

Le travail réalisé par la FNSEA, les Jeunes agriculteurs et la Fédération nationale des producteurs de lait avec les acteurs de la transformation et de la grande distribution dans un contexte de marché porteur doit aboutir logiquement à une hausse durable du prix du lait pour les producteurs.

C'est pourquoi, FDSEA des Savoie et JA de Savoie et de Haute-Savoie demandent dès à présent aux transformateurs fromagers des pays de Savoie ainsi qu'aux enseignes de grande distribution de procéder aux revalorisations nécessaires pour une rémunération au juste prix du travail des éleveurs des Savoie. Les engagements nationaux doivent se traduire rapidement par des décisions locales, qui permettent de redonner de l'espoir aux éleveurs savoyards ». ■

BC Communiqué commun FDSEA des Savoie/JA de Savoie et Haute-Savoie du 19 avril

* FCD : Fédération des entreprises du commerce et de la distribution



Plus de 120 participants dont de nombreux élus locaux ont assisté au congrès annuel de la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie.

✓ L'espace pastoral

- 70 000 ha sur 120 communes
- 1 000 unités différentes
- 9 500 vaches laitières, 22 000 autres bovins, 32 000 ovins et 5 000 caprins accueillis chaque année
- Les deux Savoie représentent 70 % de la surface pastorale de Rhône-Alpes. ■

Lisez et faites lire Terres des Savoie, le journal des agriculteurs des Pays de Savoie.